

COMPTE RENDU



www.fnte.cgt.fr

Présentation de la Décision Ministérielle

18 novembre 2021

Les organisations syndicales étaient convoquées à Balard pour la présentation de la Décision Ministérielle (DM).

Nous regrettons fortement que les planches ne nous aient pas été présentées avant la réunion afin de pouvoir mettre en relief les problèmes, mais visiblement ce n'est pas si important.

Cette réunion était présidée par la SGA, Isabelle SAURAT. Selon son analyse, cette DM ne sera pas la décision la plus importante au regard des volumes concernés, mais il est indispensable de disposer d'un document de synthèse en terme de réorganisations et restructurations.

Commençons par le positif et les 450 postes supplémentaires en cyberdéfense, renseignements, unités opérationnelles et soutien exportation.

En revanche pour les nouvelles moins positives :

- ❖ 50 postes délocalisés hors de l'Île de France (EMA, SGA qui n'est plus dans la synthèse mais dans le chapitre SGA, et quelques postes à la DGA) ;
- ❖ 900 postes sortis de l'Administration Centrale.

A cela s'ajoute le déménagement de la DGSE au Fort Neuf de Vincennes en 2028, qui obligera d'actuels occupants du site à bouger, comme la DCSSA qui ira à Arcueil.

En somme, le « mouvement c'est la vie » annoncé par la Ministre à un CTM prend toute sa dimension.

L'arrêté annuel de fin d'année qui inscrit dans le marbre ces réorganisations, dissolutions, restructuration (attention terme tabou) sera présenté au CTM du 13 décembre. Preuve du terme tabou, le changement de terminologie de « restructurations » en « transformations » (PAR est remplacé par PAT).

Cet arrêté redéfinira de façon plus précise la notion de « modification substantielle » de la fiche de poste, tentant de mettre fin aux différences d'appréciations entre les CMG et les employeurs.

Nous n'oublions pas les agents de l'HIA Desgenettes qui après des mois d'attente quant à leur devenir, sont aujourd'hui fixés sur leur sort, et surtout sur le fait que l'HIA devient une antenne, 300 agents à qui il avait été dit qu'il ne fallait pas qu'ils s'inquiètent...

Nous n'oublions pas les agents de l'AIA de TOUL qui fermera en 2024, ni les agents des 13 nouveaux restaurants qui vont être rétrocedés à l'EDA, ni des agents de la DIRISI qui sont dans des CIRISs qui seront dissouts ou réorganisés.

Et comment ne pas rester dubitatif à la lecture d'adossements de GSBdD entre eux pour pallier au sous-effectifs de certains.

A quel moment les agents cesseront d'être des pions dans l'échiquier du ministère ?

Le pion qui, soit dit en passant, est la pièce la moins importante aux échecs qui ne peut qu'avancer vers l'avant ..., l'avant de chaque transformation ?

Montreuil, le 24 novembre 2021



450 effectifs supplémentaires en 2022 prévus par la LPM 2019-2025 :

Cyberdéfense (135), Renseignement (146), unités opérationnelles et soutien aux exportations

≈ 30 postes délocalisés en 2022 hors IdF

- EMA : 24 postes
- DGA : quelques postes de DGA IdF vers les centres en région en fonction des opportunités

≈ 900 postes sortis en 2022 du périmètre de l'administration centrale

- EMA (880 postes) : 835 DMAé, 30 de la SIMMT et 15 du SEO
- DGA (SSDI) : quelques postes en 2022 dans le cadre de la réorganisation du Service de la Sécurité de Défense et des Systèmes d'Information

- DGSE
- Déménagement et installation d'un nouveau siège en 2028 sur le site du Fort Neuf de Vincennes
 - 2022 : 1ère étape de la manœuvre immobilière (SID, DCSSA et Défense mobilité)

- DRSD
- Renforcement d'effectifs

- DGRIS
- Renforts liés à la Présidence française de l'UE

Mesures principales GE-CEMA

Etat-major des armées

- Décentralisation de plusieurs centaines de postes pour la DMAé dans le cadre d'OCM
- Poursuite de la montée en puissance du COMCYBER
- Montée en puissance de la participation française au sein de l'UE et de l'OTAN.

Armée de Terre

- Rééquilibrages liés au plan stratégique 2030 pour le renforcement notamment :
 - des domaines de lutte informatique défensive et de lutte informatique d'influence
 - de la formation
 - du MCO
- Intensification de la prépa ops (transfo SCORPION, CE2M, projet Vulcain, etc.)
- Accompagnement des blessés (CABAT) et des conjoints de militaires
- Réarticulation de 5 compagnies de préparation opérationnelle

Marine Nationale

- Renforcement cyber, rens, num et liaison de données tactiques
- Préparation du vivier du PA-NG et SNLE 3^{ème} génération
- Renforcement de sa capacité de MCO naval
- Création d'équipages
- Poursuite de la réorganisation de la composante hélicoptère
- Dissolution des équipages de 3 bâtiments ou escadrilles

Armée de l'Air et de l'Espace

- Poursuite de la montée en puissance de plusieurs flottes et du commandement de l'espace
- Création d'une brigade des pompiers de l'air NEDEX
- Retrait de service de plusieurs flottes (M2000C) dont certaines de manière anticipée (C160R et C160G)

Service industriel de l'aéronautique

- Amorcement de la fin d'activité sur le site de Toul-Domgermain avec l'arrêt des Puma
- Réorganisation du site de Phalsbourg avec l'arrivée des NH90

Service de santé des armées

- Transfert de plusieurs entités du Fort neuf de Vincennes vers Arcueil
- Montée en puissance de la médecine des forces
- Augmentation des recrutements d'élèves médecins et infirmiers
- Poursuite de la transformation hospitalière (Desgenettes)

Service du commissariat des armées

- Concession de 13 nouveaux restaurants à l'EDA (RHL)
- Adossement de GSBDD entre eux pour pallier aux sous-effectifs de certains
- Poursuite de la transformation des GSBdD en nouvelle génération
- Consolidation de la transformation du centre interarmées de soutien à la mobilité (CIMob)

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense

- Dissolution et réorganisation de CIRISIs
- Nouvelle organisation avec création de deux directions des systèmes d'information : DSI socle et DSI Appui SIC
- Finalisation de la montée en puissance du centre d'appui aux systèmes d'information de la défense (CASID rénové).

- Réorganisation envisagée du service en charge de la sécurité de défense et de l'information (SSDI) pour mieux répondre aux enjeux de cyber protection ; elle prolongera la démarche de réduction du périmètre de l'administration centrale
- Poursuite du transfert de postes dans les centres en région
- Montée en puissance de l'Agence du numérique de défense (AND)

→ Fin des opérations liées au chantier OCM

- Délocalisation d'une 20^{aine} de postes de gestionnaires de la DRH-MD/SRHC d'Arcueil sur Tours
- Poursuite de la transformation du SID visant à renforcer l'engagement du service sur les infrastructures opérationnelles (nucléaire & dissuasion) et optimiser les régies
- Ajustement de l'organisation de la DTPM au regard des changements d'objectifs stratégiques pour renforcer son appui auprès des armées, directions et services du ministère en matière de :
 - ❖ transformation et modernisation
 - ❖ reporting vers la ministre
 - ❖ projets de SI d'administration et de gestion
 - ❖ SI métier pour certaines directions et services non dotés de cette fonction

→ Impact pour le SGA de l'installation de la DGSE sur le site du fort neuf de Vincennes

- Déménagement, dès l'été 2022, de quelques entités du SGA du FNV vers Arcueil et l'école militaire : DEFMOB (100^{aine} de personnes), USID (90 env.) + archives du SHD

→ Chantiers ministériels ou interministériels engagés pour le SGA

- Notification et mise en œuvre du nouveau contrat de concession des logements domaniaux du ministère (CEGELOG) qui nécessite l'adaptation de l'organisation de la sous-direction du logement de la DPMA pour assurer les missions de pilotage technique, financier et juridique
- Expérimentation du rapprochement des fonctions de directeur financier ministériel et de contrôleur budgétaire
- Achèvement de la reprise par le SID de la responsabilité des ICPE/IOTA

Mise à jour de l'instruction relative au plan d'accompagnement des restructurations (PAR)

Le terme de « transformations » (plus représentatif du contexte actuel) a notamment été substitué au terme de « restructurations ». Différents points ont également été mis à jour. Ils concernent :

- La notion de modification substantielle de fiche de poste. Celle-ci a été davantage précisée (des exemples complémentaires ont été insérés afin de couvrir les situations les plus souvent rencontrées) ;
- La simplification des formalités en cas de réorganisation interne d'un établissement ;
- La création du CMG d'Arcueil ;
- L'actualisation des montants de certaines aides sociales (prêt d'accession à la propriété, prêt mobilité).

L'arrêté listant les opérations de transformation sera publié fin décembre.